Recensement citoyen et journée de mobilisation (ancienne JDC)

Check-list du recensement citoyen au consulat de Tel-Aviv

À PARTIR DE	RÉGULARISATION	REGISTRE	APRÈS 25 ANS	MOBILISATION
16 ans	**Jusqu'à 25 ans**	**Automatique**	**Pas de recensement**	**Attestation de report**

À FAIRE AVANT

- [ ] Vérifier mon âge : le recensement est obligatoire dès 16 ans (régularisation possible jusqu'à 25 ans, selon le consulat)
- [ ] Inscrit au registre des Français établis hors de France : recensement automatique à 16 ans, rien à faire
- [ ] Non inscrit : me signaler spontanément au consulat avant mes 16 ans
- [ ] Nationalité acquise entre 16 et 25 ans : me faire recenser dans le mois
- [ ] Mentionner toutes mes nationalités

À VÉRIFIER

- [ ] Mes coordonnées sont à jour au registre (pour recevoir l'attestation)

APRÈS

- [ ] Conserver l'attestation de recensement : obligatoire pour le baccalauréat, le permis de conduire et les concours d'État
- [ ] Journée de mobilisation (ancienne JDC) non organisée à Tel-Aviv : demander par courriel l'attestation provisoire de report (inscrit au registre et déjà recensé) et confirmer qu'elle reste valable
- [ ] Perte ou vol : attestation de situation administrative auprès du CSNJ de Perpignan

Informations relevées sur les pages officielles de l'ambassade de France en Israël, vérifiées le 19 novembre 2026. frenchinisrael.com est un site indépendant, non officiel : la page officielle fait foi, vérifiez les horaires, tarifs et pièces avant de vous déplacer.